

1.1

OUVERTURE AU NIVEAU 1 À LA COULEUR

On joue, voici votre main.

Ex. 1.1:1 D 10 7 5 4
 A 9 5
 V 9 8
 R D

Vous avez 12 PH + 1 PL, vous pouvez ouvrir les enchères, mais quoi dire ?

L'ouverture en majeure cinquième se définit comme suit :

PRINCIPE 1.1:1 DÉFINITION DE L'OUVERTURE MAJEURE CINQUIÈME

Elle consiste dans le fait d'ouvrir les enchères au niveau 1 dans une COULEUR MAJEURE contenant au moins CINQ CARTES avec la possession de 13 à 21 points.

Si cela N'est PAS possible, les enchères sont alors ouvertes au niveau 1 dans une couleur MINEURE en respectant le Principe 1.1:2.

La force, ou la qualité, de la couleur majeure n'a aucune importance, la couleur est dite "ANONYME".

Lorsque le pointage est adéquat, entre 13 et 21 points, mais qu'il n'y a pas au moins cinq cartes dans une couleur majeure, il faut prendre soin de regarder la distribution des cartes dans les DEUX couleurs mineures avant de déclarer pour ouvrir les enchères.

**PRINCIPE 1.1:2 LA DÉCLARATION D'UNE COULEUR MINEURE
SELON L'OUVERTURE MAJEURE CINQUIÈME**

Si les deux couleurs mineures sont de longueur différente, il faut annoncer LA COULEUR LA PLUS LONGUE.

Si les deux couleurs mineures sont de même longueur, il faut ouvrir les enchères :

- ☞ à 1 Trèfle, si les deux mineures sont TROISIÈMES,
- ☞ à 1 Carreau, si les deux mineures sont QUATRIÈMES.

Cette définition de l'ouverture Standard à la Majeure Cinquième couvre de nombreuses situations mais il y a bien entendu des situations qui débordent de ce cadre. Il peut très bien arriver qu'il y ait deux couleurs, ou suites, de bonne longueur dans une main possédant un pointage suffisant pour ouvrir les enchères.

Voici donc le complément de cette définition qui établira l'ordre de priorité d'annonce quand il y a deux suites cinquièmes ou plus longues.

**PRINCIPE 1.1:3 PRIORITÉ POUR OUVRIR LES ENCHÈRES EN
PRÉSENCE DE DEUX LONGUES SUITES**

En présence :

- A) D'une MAJEURE CINQUIÈME et d'une MINEURE CINQUIÈME : il faut donner priorité à la MAJEURE.**
- B) De DEUX MAJEURES CINQUIÈMES, ou de DEUX MINEURES CINQUIÈMES :**
 - si la main est minimale (13 À 17 HL), il faut choisir la couleur la PLUS CHÈRE;
 - si la main est maximale (18 et 21 HL), il faut déclarer la PLUS BELLE SUITE quelque soit sa cherté.

Ainsi, si la *plus belle suite est moins chère*, il faudra alors redéclarer à SAUT pour annoncer que le pointage est maximum (la notion de REDÉCLARATION DE L'OUVREUR fait partie du **Chapitre 2**, au point **2.4.1**).

- C) D'une MAJEURE CINQUIÈME et d'une MAJEURE SIXIÈME NON SPÉCIFIÉE (la notion de "couleur spécifiée" est exposée au point suivant) :

C'est la situation précédente qui s'applique, soit la couleur LA PLUS CHÈRE si la main est minimale ou LA PLUS BELLE SUITE si la main est maximale. Si les deux suites ont à peu près le même potentiel, il faut choisir la MOINS CHÈRE lorsque la main est maximale pour éviter d'avoir à redéclarer à saut.

- D) D'une MAJEURE CINQUIÈME et d'une mineure SIXIÈME SPÉCIFIÉE mais avec un pointage minimum (13 à 17 points) : il faut donner la priorité à la MAJEURE.

- E) De 5 cartes à CARREAUX et 4 cartes à Trèfles :

Ouvrez avec les CARREAUX quelque soit le pointage et redéclarer les Trèfles (à saut si nécessaire quand la main est maximale) ou répéter les Carreaux (si la main est minimale, la suite valable et les Trèfles très faibles).

- F) De 5 cartes à TRÈFLE et 4 cartes à Carreau :

→ Si les 4 cartes à Carreau sont de très bonne qualité ou de qualité supérieure aux 5 cartes à Trèfle et :

☞ si la main est MINIMALE, annoncez les Carreaux en premier, ceci permet de décrire une main *minimale bicolore* et évite d'avoir seulement la possibilité de répéter les Trèfles lorsque la main est minimale)

☞ ou si la main est MAXIMALE, annoncez d'abord les Trèfles et redéclarez à Carreaux (ce qui décrit un pointage maximum).

→ Si les 4 cartes à Carreau sont de qualité moyenne ou inférieure aux 5 cartes à Trèfle et :

☞ si la main est minimale, ouvrir les enchères à Trèfles et, le cas échéant, redéclarez à Trèfle;

☞ ou si la main est maximale, toujours déclarer d'abord à Trèfle et redéclarer à Carreau car l'annonce d'une deuxième couleur plus chère par l'ouvreur affirme un pointage maximum.

G) D'une couleur d'ouverture SIXIÈME SPÉCIFIÉE (ou ÉQUIVALENTE) en majeure ou en mineure de catégorie maximale et une AUTRE LONGUE SUITE :

Il faut annoncer en priorité la SUITE SPÉCIFIÉE même s'il y a une autre couleur majeure cinquième ou sixième et faire une RÉPÉTITION À SAUT de la couleur d'ouverture lors de la redéclaration.

Cela paraît compliqué mais c'est tout le contraire. Il y a une logique naturelle qui sous-tend ces principes. Par exemples, la première couleur annoncée est en général de meilleure qualité que la seconde, les contrats en majeure sont plus payants; plus on annonce une couleur chère, plus on cause de l'obstruction aux adversaires; le fit doit être de la meilleure qualité possible; l'ouvreur peut, au deuxième tour des enchères, se rabattre sur une couleur moins chère pour décrire une main minimale de 13 à 17 points; etc. À mesure que nous avancerons dans la description des enchères, cela deviendra plus évident.

Regardons quelques exemples de main d'ouverture :

Ex. 1.1:2 R 10
 V 8 6 5 2
 A D 9
 R V 8

Il y a 14 PH et 1 PL avec une majeure cinquième, il faut ouvrir les enchères en annonçant **1 Cœur**.

Ex. 1.1:3 R V 8 5
 10 8 6
 A R D
 V 9 8

Il y a encore 14 PH mais pas de couleur cinquième, il faut annoncer la meilleure des mineures en tenant compte des règles d'ouverture, donc **1 Trèfle !**

Eh oui ! L'ouverture au niveau 1 en mineure décrit un pointage, 13 à 21 points, et une certaine distribution soit **l'absence d'une majeure cinquième et 3 cartes ou plus en mineure**. *Il est inutile de bloquer l'échelle des enchères avec une telle distribution*, il faut laisser parler votre partenaire. N'oubliez pas, lorsqu'il y a ouverture en mineure, le répondant peut être certain que son partenaire possède au moins trois cartes dans cette couleur mais il n'y a aucune garantie qu'il en possède plus de trois.

Ex. 1.1:4 R V 8 5
 A R 10 6
 V 9 7
 D 4

Vous devez ouvrir à 1 Carreau avec cette main de 14 points sans couleur majeure cinquième. Il est absolument interdit d'annoncer à Cœur avec une suite quatrième même si elle est de très bonne qualité (ce serait vouloir jouer sur plusieurs tableaux simultanément). L'ouverture à 1 Carreau garantit 3 cartes et plus et non 4 cartes automatiquement, comme certains le pensent. Il est vrai que cette ouverture contient plus souvent 4 cartes que l'ouverture à 1 Trèfle. L'ouverture à 1 Carreau est effectivement un peu moins risquée que l'ouverture à 1 Trèfle mais sans plus.

SECTION PRATIQUE 1.1

Ex. 1.1:5 Vous êtes le premier joueur à annoncer, que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes ?

- | | | | | | |
|----|--------------------------------------|----|------------------------------------|----|------------------------------------|
| a) | A D 5
9 5 4 3 2
V 9 8 4
R D | b) | A 4
9 5 4 3 2
A D V 7 6
2 | c) | 9 5 4 3 2
A D 9 5 4
V
R D |
| d) | D 5 4 3 2
A D 9 5 4
A
R D | e) | A R
9 5 4 3 2
A R D V 4
2 | | |

RÉPONSES :

- a) **1 Cœur** : 13 points, il y a une couleur cinquième en majeure, (V. **Pr. 1.1:1**).
- b) **1 Cœur** : 13 points, il faut prioriser la majeure lorsqu'il y a une couleur cinquième majeure et une autre en mineure (V. **Pr. 1.1:1** et **1.1:3 A**).
- c) **1 Pique** : 14 points, il y a deux couleurs cinquièmes en majeure, il faut prioriser la plus chère et non la plus belle lorsque la main est minimale, (V. **Pr. 1.1:3 B**).
- d) **1 Cœur** : 19 points, il y a deux couleurs cinquièmes en majeure, il est permis de déclarer la plus belle couleur même si elle est moins chère car la main est maximale, (V. **Pr. 1.1:3 B**).
- e) **1 Cœur** : 19 points, il faut d'abord déclarer la couleur majeure (V. **Pr. 1.1:1** et **1.1:3 A**) lorsque la deuxième couleur cinquième est une mineure car il est possible de redéclarer la couleur mineure au tour suivant; dans ce cas-ci, il faudra le faire à saut car la main est maximale.

Ex. 1.1:6 Votre adversaire de droite a Passé, vous êtes le deuxième joueur à déclarer, qu'annoncez-vous avec chacune des mains suivantes ?

- | | | | | | |
|----|-------------------------------------|----|---|----|---|
| a) | R D
9 4 3
V 9 8 4
A R D 2 | b) | A 4
R 2
A 7 6 3
D 10 4 3 2 | c) | R
D 10 9 5 4
D V 7 5 3 2
R |
| d) | D 5 4 3 2
4
A
R D 10 8 6 5 | e) | A R 4 3 2

A D
R 10 9 8 6 5 | f) | R 9 4 3 2

A 7
A R 10 8 6 5 |

RÉPONSES :

- a) **1 Carreau** : 15 points, la main est balancée mais n'atteint pas 16 points, il faut ouvrir en mineure selon le Principe **1.1:2** et ne pas chercher à annoncer la plus belle couleur.
- b) **1 Trèfle** : 14 points, il n'y a pas de majeure à annoncer, il faut déclarer la mineure la plus longue (**V. Pr. 1.1:2**).
- c) **1 Cœur** : 14 points, il y a une majeure cinquième et la couleur mineure qui est à six cartes ne possède pas 2 Gros Honneurs, c'est le **Pr. 1.1:3 D** qui s'applique.
- d) **1 Pique!** 14 points, il y a bien une mineure sixième spécifiée mais le pointage est minimum, il faut prioriser la majeure selon le **Pr. 1.1:3 D**.
- e) **1 Pique** : 19 points, la main est maximale mais la couleur sixième en mineure n'est pas spécifiée (**V. Pr. 1.1:3 D**).
- f) **1 Trèfle** : La qualité de ce **17** points HL permet de classer cette main de catégorie intermédiaire dans la catégorie maximale dans la bridge moderne (selon moi, cela doit être fait exceptionnellement, de plus ce n'est pas une

obligation, car il y a risque de misfit d'où un réel danger à cause de la chicane). Cette main étant considérée comme maximale, il est alors possible d'appliquer le **Pr. 1.1:3 G**.

Ex. 1.1:7 Votre partenaire et votre adversaire de droite ont Passé, vous êtes le troisième joueur à déclarer, qu'annoncez-vous avec chacune des mains suivantes ?

- | | | | | | |
|----|------------------------------------|----|-------------------------------------|----|--|
| a) | R D
A V
V 9 8 4 3
A R D 2 | b) | A 4
R 2
A D 7 6
10 6 4 3 2 | c) | A R
R V
A D 7 6
10 6 4 3 2 |
| d) | V
9 6
V 9 8 4 3
A R D 6 2 | e) | D
A V
V 9 8 7 4
A R D 6 2 | f) | R 5

R D 6 4 3
R 8 7 4 3 2 |

RÉPONSES :

- a) **1 Carreau** : 21 points (**V. Pr. 1.1:3 E**), il faudra éventuellement redéclarer le couleur Trèfle à saut car le pointage est maximum.
- b) **1 Carreau** : 14 points, la couleur à Carreau est très intéressante et celle à Trèfle est anémique, il faut appliquer le **Pr. 1.1:3 F** et non le Principe Standard **1.1:2** car ce principe ne permet pas de décrire ce genre de main bicolore. Ce serait très dangereux de se restreindre à redéclarer à Trèfle si l'on suivait aveuglément la règle Standard.
- c) **1 Trèfle** : 18 points, la main est maximale, il faut tout simplement appliquer le **Pr. 1.1:2** et **1.1:3 F**.
- d) **1 Carreau** : 13 points, il y a deux couleurs cinquièmes, il faut choisir la plus chère car la main est minimale et il sera alors possible d'annoncer au tour suivant la deuxième couleur (**V. Pr. 1.1:3 B**).

- e) **1 Trèfle** : 19 points, la couleur cinquième à Trèfle est de très bonne qualité par rapport à la couleur cinquième à Carreau, il faut donc l'annoncer en premier (**V. Pr. 1.1:3 B**) car la main est maximale et il est alors permis de redéclarer au prochain tour une couleur plus chère que la couleur d'ouverture. Cette façon de faire affirme clairement que le Trèfle est supérieure au Carreau ce qui permet ainsi d'augmenter les chances de trouver un meilleur fit.
- f) **1 Carreau** : 14 points, en présence d'une mineure cinquième et d'une autre mineure sixième non spécifiée, il faut tout simplement considérer qu'il s'agit de deux mineures cinquièmes et appliquer le **Pr. 1.1:3 B**.

